



Année III

N° 10

Avril-Juin 1924

BULETIN

ORGANE OFFICIEL

DE L'ASSOCIATION MAÇ. INTERNATIONALE

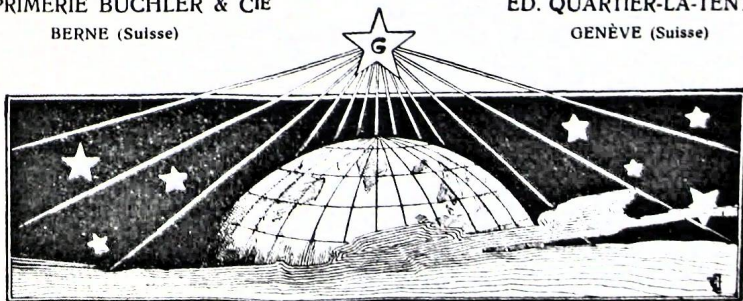
PARAISANT CHAQUE TRIMESTRE
EN FRANÇAIS ET EN ALLEMAND

DÉVOUÉ
A LA
FRANC-MAÇONNERIE UNIVERSELLE

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Fr. 6 par année

Administration:
IMPRIMERIE BÜCHLER & CIE
BERNE (Suisse)

Rédaction:
ED. QUARTIER-LA-TENTE
GENÈVE (Suisse)



Adresse télégraphique de la Chancellerie de l'Association maç. internat.: AMITENTE, Genève

MONTANA

(VALAIS) — Altitude 1500 m.
Relié par un funiculaire à Sierre
(Ligne du Simplon)

Station climatérique la plus ensoleillée de la Suisse

CURHAUS ET CLINIQUE VICTORIA

Méd. en chef: D^r F.-L. de Muralt.

MALADIES DES VOIES RESPIRATOIRES ET TUBERCULOSE SOUS
TOUTES SES FORMES. Maison confortable. Prix modérés. Prospectus
franco. Directeur: Fr. E. Nantermod.

AGUSTIN MILLET

Calle Francos Rodriguez n° 19, ALICANTE (Espagne)

☛ **désire représentations** ☚

spécialement d'engrais chimiques, premières matières et phosphates.

Pension de Famille Villa Elisabeth TERRITET-MONTREUX (Suisse)

Fr. CH. NICODET

Situation tranquille et ombragée au bord du lac ~~~~~

~~~~~ Près de la gare, du débarcadère et du Kursaal

Maison confortable avec cuisine très soignée — Bains.

### ☛ En vente en Suisse ☚

1. **Compte-rendu du Congrès maç. international de 1921** fr. 2. 50

2. " " " " " " " 1923 " 1. 75

**Prix de l'ANNUAIRE:**

Toile Fr. 5 — 5 ex. Fr. 22. 50

**Prix du BULLETIN:**

Abonnement annuel Fr. 6.

**CODE MAÇ.**

{ français Fr. 2. 50

{ anglais " 2. 50

{ allemand " 2. 50

**Divers ouvrages maç.**

*Pour l'étranger port en plus.*

ED. QUARTIER-LA-TENTE, Avenue des Vollandes 1, GENÈVE.

Les Livres de l'Apprenti, du Compagnon et du Maître sont en vente aussi  
à la Librairie centrale, 2, Rue de la Bride, Bruges.





# BULLETIN



JOURNAL

DÉVOUÉ AUX INTÉRÊTS DE LA MAÇONNERIE UNIVERSELLE

LE BULLETIN PARAÎT EN FRANÇAIS ET EN ALLEMAND

Organe officiel paraissant quatre fois par an.

Prix d'abonnement: fr. 6. — par an. Prix des insertions: fr. 1. — la ligne.

Adresse pour renseignements: *Ed. Quartier-la-Tente*, Avenue des Vollandes 1, Genève (Suisse).

## PARTIE OFFICIELLE

ASSOCIATION MAÇONNIQUE INTERNATIONALE

### Procès-verbal du Comité-Consultatif

Séance du samedi 2 février 1924 à Paris  
au Grand Orient de France.

La Séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence du Fr. *Reverchon*.

*Sont présents:*

- Pour le Grand Orient de France: les FF. A. Mille, Dr Delaunay, A. Juvanon.  
 Pour le Grand Orient de Belgique: les FF. Fernand Levêque, L. Hallet, R. Engel,  
 M. Gottschalk.  
 Pour le Grand Orient des Pays-Bas: les FF. Carpentier-Alting, van Nieuwenburg.  
 Pour la Grande Loge Suisse Alpina: le Fr. I. Reverchon.

*Sont acceptés comme observateurs:*

- Pour la Grande Loge de France: le Fr. L. Le Foyer.  
 Pour le Grand Orient du Portugal: le Fr. F<sup>s</sup> Nicol.  
 Pour les Grandes Loges du Venezuela,  
 de Porto-Rico et de Colombie: le Fr. Dr Ascanio R. (excusé).  
 Le Fr. Quartier-la-Tente, Chancelier.

\* \* \*

### Communications du Président.

*Le Président:* En ouvrant les travaux de la 3<sup>e</sup> réunion du Comité-Consultatif, j'adresse nos remerciements au Fr. Mille et au G. O. de France qui nous ont si aimablement reçus à Paris.

Nos FF. de la G. L. de New-York ont envoyé d'Amérique la dépêche suivante :

„New-York a d'importantes suggestions à faire au Comité-Consultatif et ne peut assister à la conférence convoquée pour le 2 février. Elle enverra des délégués à une conférence du Comité-Exécutif si elle est convoquée entre le 17 et le 29 mars.“

Nous examinerons tout à l'heure s'il y a lieu de tenir une nouvelle séance.

Une dépêche nous annonce la venue du Fr. François Nicol, comme représentant du G. O. Lusitanien de Portugal, qui vient en qualité d'observateur. Je le remercie de sa présence.

Une dépêche du G. O. d'Italie.

Une dépêche des Grandes Loges de Porto-Rico et de Venezuela, délégué le Fr. Ascanio, ce Fr. sera le bienvenu.

J'ai bien reçu les excuses du G. M. de la Loge de Hollande, qui marie son fils aujourd'hui. Nous lui adressons nos compliments, auxquels nous joignons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Mes FF., je vous remercie d'être venus si nombreux et j'ouvre nos travaux en donnant la parole au Chancelier pour faire connaître la situation actuelle de l'Association maçonnique internationale.

\* \* \*

*Le Fr. Quartier-la-Tente, Chancelier:* Comme vous avez pu le voir dans le rapport, les membres fondateurs de l'A. M. I. étaient au nombre de 12.

Aux 12 Groupements adhérents de la première heure sont venus s'ajouter, comme adhésions définitives, le G. O. des Pays-Bas et la G. L. de New-York.

Mais de ces 14 Groupements, l'un, la G. L. „Zur aufgehenden Sonne“ de Nuremberg, s'est retiré pour une année, pendant laquelle elle se propose de régulariser sa situation.

Mais aux 13 Groupements adhérents est venu s'ajouter la G. L. de Yougoslavie.

En outre au Convent de 1923, les adhérents nouveaux acceptés sont les suivants :

La Grande Loge de Grèce, Athènes.

La Grande Loge de Venezuela, Caracas.

La Grande Loge Nationale, Colombie, Barranquilla.

La Grande Loge Nationale, Colombie, Carthagène.

La Grande Loge Porto-Rico, San Juan.

La Grande Loge des Iles Philippines, Manila.

La Grande Loge de Cuscatlan, San Salvador.



Nous avons en ce moment comme candidats à l'Association, les Groupements maçonniques suivants, dont la situation est en très bonne voie, ce qui nous donne comme nombre des adhérents en 1924, le total de 25.

La Grande Loge de l'Equateur, Guayaquil (provisoire).

La Grande Loge de Guatémala, Guatémala "

La Grande Loge du Pérou, Lima "

La Grande Loge de Haïti, Port-au-Prince "

A ce sujet, il faut dire que les statuts exigent la présentation par trois parrains et que ces Grandes Loges ne les avaient pas fournis à ce moment-là. Aujourd'hui, la situation est réglée. Le Fr. Ascanio pensait que sa personnalité suffisait pour garantir l'admission de ces Grandes Loges. Je lui ai expliqué que les statuts étaient formels à ce sujet. Il a compris et il a fourni les trois parrains nécessaires.

Enfin, les Grandes Loges de l'Equateur, de Guatémala, du Pérou et de Haïti sont admises provisoirement, sur la présentation de trois parrains, ce qui porte les adhérents à 25.

La lettre que la Chancellerie a adressée aux membres adhérents, leur annonçant l'adhésion de ces quatre Grandes Loges, commence par ces mots: „Conformément à l'article 6 des statuts . . .“

J'ai pensé qu'il n'était pas nécessaire de répéter les termes de cet article, qui dit que toute candidature est portée immédiatement à la connaissance des Puissances adhérentes par un avis de la Chancellerie. Elle est déclarée admise à titre provisoire par le Comité-Consultatif si celui-ci n'a enregistré aucune opposition motivée dans un délai de six mois à partir du jour où la Chancellerie a envoyé cet avis. L'admission définitive est prononcée par le Convent.

Nous avons donc 25 adhésions, dont les dernières sont provisoires. Telle est la situation. Elle a lieu de nous réjouir. Pour 1924, plusieurs de ces Loges ont envoyé leur cotisation.

*Le Président:* Y a-t-il une opposition à l'admission de ces cinq Grandes Loges qui sont patronnées par cinq de nos autorités?

*Le Fr. Carpentier-Altig* demande s'il est possible — lorsque une Puissance maçonnique sollicite son admission — que la communication de sa candidature soit accompagnée par les soins du Fr. Chancelier d'un exposé de l'état civil et de l'historique de cette Puissance?

Il se pourrait que parmi les Obédiences en candidature quelques Grandes Loges ne soient pas tout à fait connues aux adhérents ou au Comité-Consultatif.

*Le Fr. van Nieuwenburg:* Tous ces renseignements nous doivent être connus avant l'admission de la Puissance.

Il est décidé que, dorénavant, lorsqu'il recevra une déclaration de candidature, le Fr. Chancelier réclamera immédiatement à la Puissance-Candidate un résumé de son histoire, qu'il communiquera aux membres du Comité-Consultatif, appelés à se prononcer sur l'admission provisoire.

L'admission provisoire des Grandes Loges de l'Equateur, Pérou, Guatémala, Porto-Rico et Haïti est votée à l'unanimité.

### Affaire de la Loge „Zur aufgehenden Sonne“.

*Le Président* : A propos de la Loge „Le Soleil Levant“ je tiens à répéter que le Fr. Juvanon s'est montré le très vigoureux défenseur de cette association maçonnique, que beaucoup répugnent encore à reconnaître comme régulière. Le Fr. Juvanon a été appuyé par le G. O. de France qui a envoyé une lettre jugeant tendancieuse la façon dont la Chancellerie avait présenté la discussion sur cet objet. Après les explications données hier devant le Conseil de l'Ordre du G. O. de France, il restera la protestation vigoureuse et la défense généreuse du Fr. Juvanon en faveur du „Soleil Levant“ ; mais rien ne peut en résulter. C'est plutôt à la G. L. „Le Soleil Levant“ à faire elle-même ses efforts en vue de chercher les moyens de se faire régulariser. Ce n'est pas nous qui pouvons la secourir. Elle n'a d'ailleurs rien demandé à l'Association jusqu'ici.

Des FF. Suisses ont été mis en action. Une Loge même se chargerait, éventuellement, de rectifier quelques Maçons de cette Grande Loge laquelle pourrait ensuite s'organiser en Grande Loge régulière, si les Maîtres qui la composent devenaient réguliers.

Mais ceci paraîtrait tout à fait insolite au Conseil Administratif de l'Alpina. La Suisse est liée avec l'Allemagne. Jamais l'Allemagne maç. ne devra s'immiscer dans les affaires suisses et, en échange, jamais la Suisse ne devra s'immiscer dans les affaires maçonniques allemandes.

C'est le sens d'un contrat fait en 1921.

On a pensé que le G. O. de France ou la Grande Loge pourrait intervenir. Mais là encore, la situation ne serait pas favorable. Cette solution ne rendrait pas service aux FF. allemands intéressés.

Si les FF. Américains voulaient bien s'occuper de cette question allemande, s'ils pouvaient trouver quelque sympathie auprès de certains de ces FF. du „Soleil Levant“ et leur prêter appui, l'autorité dont la G. L. de New-York jouit dans la Maçonnerie universelle est telle que la légitimité irait d'elle-même.

Nous travaillons en Suisse au rapprochement avec les Loges de l'Allemagne du Sud, sur la base de l'amitié universelle indispensable. Il a toujours été dans les aspirations des Américains, des Suisses et des Hollandais, en particulier, de stabiliser les affaires de la paix par un traitement mutuel digne.

Il ne faut pas confondre la Maçonnerie avec les gouvernements. Si nous pouvons, petit à petit, amener par une pensée de générosité, par un acte réfléchi, les FF. Allemands à notre Association, nous aurons fait une œuvre féconde et honnête dans le véritable esprit maçonnique international.

Le Président ajoute devant les FF. Français et Belges que l'Association maçonnique internationale tiendra compte de leurs désirs et même de leurs protestations.

Mais reconnaître seule la G. L. „Le Soleil Levant“ ne serait pas un acte opportun en ce moment. Il faut que nous essayions de trouver en Allemagne même une Grande Loge allemande, qui soit disposée à reconnaître la G. L. „Le Soleil Levant“.

*Le Fr. Juvanon* ajoute : J'ai correspondu, en effet, avec le Fr. Reverchon, président de l'Association maçonnique internationale. Nous nous sommes



expliqués hier, sur certains points. Je n'y reviendrai pas. Mais il y a un fait sur lequel je désire attirer votre attention.

J'ai reçu, comme tous ceux qui étaient délégués à Genève, la circulaire qu'a adressée aux membres du Congrès de 1923, le Fr. Reverchon.

A cette circulaire était jointe une petite feuille rédigée en langue anglaise. J'ai été frappé par certains points de la rédaction de cette feuille, notamment par le paragraphe n° 4 qui contient, au sujet de la G. L. „Le Soleil Levant“ le mot „excluded“.

J'ai protesté à ce sujet auprès du Fr. Reverchon, parce que, à Genève, il n'avait pas été question de l'exclusion de la G. L. „Le Soleil Levant“ de l'Association maçonnique internationale. Vous vous souvenez de la déclaration du Fr. Penzig, qui a été provoquée par moi-même, à la suite d'une conversation avec le Fr. Levêque, ici présent. J'ai fait violence à mes sentiments personnels, parce que non seulement je suis Garant d'amitié et membre d'honneur de la Loge „Le Soleil Levant“, mais j'en suis aussi membre actif. J'ai obtenu du Fr. Penzig, la déclaration qu'il a faite, à savoir qu'il demandait le renvoi à un an de la question soulevée au Congrès de Genève au sujet de la régularité de la Grande Loge. J'ai donc été surpris de lire ce mot „excluded“.

Le Fr. Reverchon m'a donné des explications hier. Il m'a dit qu'il n'était pour rien dans la rédaction de cette petite feuille écrite en anglais, laquelle n'a rien d'un document officiel de l'Association maçonnique internationale. Je répète que ce mot „excluded“ ne correspond nullement à l'esprit, ni même à la lettre du compte rendu officiel.

J'ai signalé aussi le paragraphe 5, qui m'a paru tout à fait anormal, attendu que la question n'a pas été discutée par l'Association maçonnique internationale, à Genève. Cette disposition a donc été introduite par le rédacteur de cette petite feuille en anglais.

J'ai écrit spécialement à ce sujet au Fr. Reverchon, lui disant :

„Je serais très heureux de savoir d'où le rédacteur du texte anglais, joint à votre circulaire du 15 novembre 1923, a bien pu tirer la disposition suivante, qui ne figure d'ailleurs ni dans le texte allemand, ni dans le texte français — suit la phrase en anglais“ :

„5. Decided that a Grand Lodge, illegitimate in its origin, hailing from occupied territory, cannot be healed by a Grand Lodge foreign to that territory.“

Cette phrase écrite en anglais signifie qu'une Grande Loge légitime dans sa région, se trouvant sur un territoire occupé, ne peut être purifiée par une Grande Loge étrangère à ce territoire.

Je me demande pourquoi on a introduit cette disposition dans ce texte anglais.

Je n'incrimine pas le Comité-Consultatif ; je tiens à mettre tout de suite ses membres hors de cause, car ils m'ont déclaré hier, nettement, qu'ils n'étaient pas les auteurs de cette rédaction.

Je me suis beaucoup occupé de la question de la régularisation de la G. L. „Le Soleil Levant“ depuis Genève. Je m'en occuperai encore. Je tiens à vous le dire, à titre tout à fait personnel, car je veux être très franc, comme d'habitude. En aucun cas, quels que soient les événements,

je ne lâcherai la G. L. „Le Soleil Levant“. Je la défendrai toujours avec le même cœur et avec la même force que je l'ai fait à Genève, et j'en appellerai même à la Fédération maçonnique tout entière du G. O. de France, à titre personnel.

*Le Président* : La protestation de notre Fr. Juvanon est consignée au procès-verbal.

*Le Fr. Levêque* : Il ne faut pas trop nous émouvoir de cet incident et nous ne pouvons pas l'examiner plus avant en l'absence de nos FF. d'Amérique, qui nous donneront sans doute des explications de nature à l'aplanir.

Nous devons en retenir les deux éléments. Tout d'abord : la question de savoir si, pour reconnaître une Grande Loge, il faut ou non s'adresser exclusivement aux Grandes Loges de son territoire. Cette question reste intacte. Cette question n'a pas été discutée et c'est précisément une de celles qui seront soumises au prochain Convent. Je demande donc qu'il soit pris acte que la question reste complètement ouverte.

En second lieu, je demande au bureau de vérifier de plus près les documents en langue étrangère qu'il peut être amené à envoyer.

J'espère que cet incident n'aura pas de suite, mais il en est d'autres qui pourraient avoir une importance considérable et mettre l'avenir de l'Association en jeu. Or, nous tenons tous à l'Association et nous désirons qu'elle sorte des difficultés premières, qu'elle grandisse, devienne vigoureuse et englobe bientôt le monde entier.

\* \* \*

*Le Président* ajoute : Si l'on considère le mot „excluded“ en l'isolant du texte, il prend une valeur péjorative. Mais comme il est suivi de la phrase suivante : „Elle a un an pour se rectifier“, on se rend compte qu'il ne s'agit pas d'une exclusion.

*Le Fr. Levêque* : Il n'y a pas d'exclusion. Tous nos efforts ont tendu à ce qu'il n'y en ait pas. Disons : „Suspension momentanée.“ Personne, à Genève, n'a vu d'inconvénient à ce que cette Grande Loge continue d'assister comme observateur. Il n'y a donc pas en d'exclusion prononcée.

### Examen de la question financière.

*Le Fr. Quartier-la-Tente* expose les divers points concernant la question financière, et rappelle qu'il a été décidé au dernier Convent de nommer une commission financière.

On décide donc de donner suite à la proposition faite au Convent au sujet de la commission financière. Non seulement il y a lieu d'examiner les diverses propositions financières ; mais il faut aussi établir un budget à présenter au Convent de Bruxelles, car il a été entendu que le budget de 1921 ne serait valable que jusqu'à ce Congrès et qu'il y en aurait un nouveau pour les années suivantes.

*Le Fr. Levêque* : J'appuie cette proposition, surtout en ce qui concerne l'établissement d'un budget pour l'avenir. Cette commission pourrait faire un rapport à notre prochaine réunion, qui aura lieu dans un mois et demi,



car avant de nous présenter devant le Congrès, il faut que nous ayons une proposition sérieuse à défendre.

Je demande que la commission examine notamment les questions soulevées au dernier Convent. Il est désirable que notre organisation, composée d'Obédiences maçonniques, puisse vivre par elle-même, sans être obligée de recourir à des dons individuels.

On a signalé un danger dans le fait de certains dons individuels. Certains Maçons irréguliers, paraît-il, ou irréguliers aux yeux de certaines Grandes Loges, ont adressé des envois de fonds à la Chancellerie

Une des principales missions de la commission financière serait de chercher les moyens d'établir, en tenant compte des difficultés du change, les ressources suffisantes pour mettre nos finances en meilleur état.

La proposition du Fr. Levêque est adoptée et la nomination d'une commission financière est décidée.

Trois Obédiences en feront partie: G. O. de Belgique, G. O. de France, et G. O. des Pays-Bas.

Le Comité y sera représenté par le Président et le Chancelier.

Puis on décide qu'il n'y aura pas d'Annuaire en 1924, mais la question de l'Annuaire est renvoyée à la commission financière.

La commission financière aura donc comme tâche de vérifier les comptes de 1923; d'examiner les questions relatives aux impressions de l'Annuaire des Bulletins français, allemand, anglais et espagnol, et de faire des propositions relatives aux budgets de 1925 à 1929! — Il y aura lieu aussi de revoir le Barème adopté en 1922. —

Il est décidé, de s'entendre avec les FF. de New-York pour la fixation de la prochaine séance qui pourrait avoir lieu à la fin mars ou pendant la période de Pâques, et à laquelle ces FF. pourraient assister. Elle aurait comme siège Paris ou La Haye suivant les convenances de nos FF. de New-York.

### Vœux divers.

#### *Premier vœu.*

A la date du 20 novembre 1923, le G. O. de France nous a adressé la demande de publier le vœu suivant:

Aux heures tragiques de la grande guerre, les aspirations de tous les peuples tendaient à ce qu'un tel crime ne pût jamais se reproduire.

Ils ont vécu avec l'idéal d'une société renouvelée, où toutes les difficultés seraient résolues par un organisme de paix, la Société des Nations.

En elle, réside le seul recours de la civilisation en détresse, alors qu'il s'agit de combattre les manœuvres criminelles de toutes les puissances financières et industrielles, qui mènent les gouvernements, inspirent la grande presse et déforment par elle l'opinion de tous les peuples.

Les gouvernements qui agissent en mépris de la Société des Nations continuent les erreurs, les fautes et les crimes du passé.

Il faut que la démocratie, reprenant conscience d'elle-même et de sa force, proteste contre de tels attentats.

Il est du devoir de la Franc-Maçonnerie universelle d'apporter son concours absolu à la Société des Nations, pour qu'elle n'ait plus à subir les influences intéressées des gouvernements et mette au-dessus de toute préoccupation personnelle le souci de la paix du monde

Le Grand Orient de France, fidèle à son idéal de fraternité universelle, affirme à nouveau sa volonté de réunir tous les hommes dans la justice et dans la paix.

*Le Fr. van Nieuwenburg*: Il y a quelques jours, à La Haye a eu lieu une réunion dans laquelle on a décidé d'examiner s'il serait possible d'organiser un Congrès international pour propager les idées de la Société des Nations parmi la jeunesse. On m'a demandé si la Franc-Maçonnerie internationale serait prête à soutenir cet effort. J'ai promis d'en parler ici aujourd'hui.

Le 16 de ce mois, nous nous réunirons de nouveau pour étudier ce que nous pourrions faire. Je remplis ma mission en vous donnant connaissance de ce que j'ai appris là-bas.

*Le Président*: Nous revenons à la question posée par le G. O. de France. Je pense que nous devons prendre note de cette proposition avec toute la bienveillance qu'elle mérite, en vue d'accélérer l'organisation nécessaire en faveur de la Société des Nations.

Nous devons faire tous nos efforts pour donner le plus rapidement possible à cette organisation toute sa vigueur et son efficacité. C'est un devoir absolu pour les Francs-Maçons. Le G. O. de France l'a exprimé dans les termes les plus heureux, par le vœu qu'il a formulé et dans l'invitation qu'il a adressée à l'Association maçonnique internationale d'aviser aux mesures à prendre. Nous n'avons rien fait jusqu'ici. Je crois que nous devons et pouvons faire quelque chose d'ici au Congrès de Bruxelles. Je vous propose de nommer une autre commission, composée également de trois membres, qui aurait pour mission d'étudier par quels moyens la Maçonnerie pourrait parvenir à organiser un mouvement en faveur de la Société des Nations dans les différentes pays où les Obédiences existent.

*Le Fr. Nicol*: Nous avons en France créé une organisation qui s'appelle la *Fédération maçonnique pour la Société des Nations*. Elle est composée de Maçons des trois Obédiences, de Paris et de Province et elle est déjà bien organisée. Nous y soignons l'instruction des Maçons, nous leur apprenons ce qu'est la Société des Nations, nous envoyons des conférenciers pour rendre cet enseignement plus vivant.

Nous pensons que cette Fédération, dont nous représentons la branche de France, pourrait être réalisée dans les autres pays.

Ce serait le meilleur moyen d'agir.

Lors de l'organisation de l'Association maçonnique internationale, nous avons envoyé un délégué, le Fr. Nathan-Larrier, qui a exposé le programme que depuis nous avons réalisé avec beaucoup de satisfaction.

Je tiens à vous dire ce que nous avons fait. La meilleure méthode serait de constituer, dans chacun de vos pays, des branches de cette Fédération, qui se réuniraient ensuite et ces sections pourraient engager une action d'ensemble.

Nous avons eu des conférenciers importants, M. Painlevé, M. Appell, des hommes de science nous ont apporté leur appui. Nous devons généraliser notre effort à l'étranger. En Italie, nous avons des adhésions; un bureau s'est formé; jusqu'ici il a peu travaillé, mais de bonnes dispositions y existent.

*Le Fr. Engel du G. O. de Belgique*: Nous avons pensé qu'il importait, tout au moins provisoirement, d'exercer une action en faveur de la Société



des Nations, et de faire une propagande internationale, sous le contrôle même du G. O.

Il est proposé de nommer une commission qui pourrait examiner quels sont les moyens les plus efficaces à employer. Elle aura comme exemple ce qui se fait en France, en Belgique et en d'autres pays. En comparant les méthodes, elle découvrirait quelle est la meilleure.

Dans les milieux non maçonniques, l'organisation est la suivante, dit le Fr. *Gottschalk* :

Il existe, dans la plupart des pays, une association pour la Société des Nations. Ces organisations sont plus ou moins vivantes. Leur objet est de faire connaître la Société des Nations, car les sympathies iront à elle au fur et à mesure qu'on la connaîtra, et ainsi on se rendra compte des résultats qu'elle obtient. C'est l'ignorance de la masse qui fait que la Société des Nations n'est pas assez soutenue par les peuples. Un premier moyen est la propagande.

En Belgique on répond à toutes les invitations, à toutes les demandes de conférences. On provoque même les demandes de conférences. On recherche des adhésions dans les associations. Un mouvement universitaire a été provoqué à Liège, à Bruxelles, à Gand, où a eu lieu la création d'une association pour la Société des Nations. Ce sont de nouveaux groupements qui étudient la question, organisent des conférences. Ainsi nous nous introduisons dans de nouveaux milieux. Les efforts que nous pouvons faire en Maçonnerie sont des plus efficaces.

*Le Fr. Le Foyer* : Un des moyens de propagande les meilleurs serait que les publications nombreuses, importantes, bon marché, qui émanent de Genève, soient plus connues.

Il y a au secrétariat de la Société des Nations à Genève, toute une section chargée de la propagande et de la littérature, qui publie et répand un résumé mensuel. Ce résumé, à lui seul, qui n'est malheureusement assez connu, fournirait une mine de documents. On peut s'y abonner, en France, à la librairie militaire Berger-Levrault, qui a pris l'initiative pendant la guerre, de publier toute une bibliothèque de documents intéressants. Il se trouve que c'est une librairie militaire, qui vend ce résumé, parce que c'est une publication officielle. L'abonnement coûte 9 fr. par an. Je ne sais ce que cette publication peut rapporter, dans ces conditions, car chaque numéro devrait coûter 2 ou 3 fr. C'est un résumé mensuel fait avec un soin tout particulier, et une parfaite exactitude documentaire par le Secrétariat même de la Société des Nations. Vous pouvez acheter un numéro pour 75 centimes. Cette publication est trop peu connue.

A côté de ce résumé mensuel, j'ai reçu, il y a quelques jours, une brochure qui résume l'ensemble des travaux de la Société des Nations pendant l'année 1923. C'est une publication moins étendue, mais encore infiniment intéressante, émanant de la même source, parfaitement authentique et contenant une documentation irréprochable.

Si on avait cette publication dans les Loges, on désignerait un rapporteur qui l'étudierait, en présenterait un résumé en séance et on serait au courant.

En dehors de ces deux résumés, mensuel et annuel, il y a une foule de publications techniques, faisant connaître tout ce qui a été fait dans les différentes conférences, au sujet des douanes, de l'hygiène, de la traite des femmes, de l'enquête financière et intéressante menée sur le mouvement des monnaies.

Il y a là une mine prodigieusement abondante, relativement à bon marché, qui n'est pas connue du grand public, même par les Maçons qui devraient représenter l'élite du public. On pourrait faire savoir que cette documentation existe et, au besoin, inviter les Loges à s'abonner. Chacune de nos Obédiences enverrait une circulaire à ses Loges leur faisant connaître cette publication.

Le Comité-Consultatif décide la constitution de cette commission et désigne, pour en faire partie, les FF. Nicol, Lanquière et Engel.

#### *Deuxième vœu.*

„L'Association maçonnique internationale manifeste sa sympathie pour toutes les œuvres contribuant à propager la paix et plus spécialement les sentiments de solidarité entre les nations, elle appuie par conséquent tout groupement qui se fait dans ce sens.“

Cette question est renvoyée à la commission déjà désignée pour la propagande en faveur de la Société des Nations. D'ici quelques semaines elle pourra faire des propositions sur la question de la Société des Nations et, en même temps, sur celle de la propagande en faveur de la paix.

#### *Troisième vœu.*

Il reste à examiner la proposition de la G. L. de France, tendant à nommer une commission internationale de Maçons compétents en matière linguistique, qui aurait pour but d'examiner impartialement et scientifiquement les diverses solutions proposées pour résoudre pratiquement le problème de la langue internationale.

Il y a également un vœu présenté par le comité de patronage espérantiste sous cette forme :

„J'ai la faveur de vous informer que le Convent de la Grande Loge de France, dans sa tenue du dimanche, 23 septembre, a exprimé le vœu que l'Association maç. internationale soit chargée de nommer une commission internationale de Maçons compétents en matière linguistique, qui aurait pour but d'examiner *impartialement* et *scientifiquement* les diverses solutions proposées pour résoudre pratiquement le problème de la langue internationale.“

*Le Fr. Levêque* : Nous avons beaucoup d'autres choses à faire auparavant.

*Le Fr. Juvanon* : A Genève, cette proposition avait été écartée.

*Le Fr. Mille* : Je propose l'ordre du jour.

*Le Fr. Delaunay* : Il ne faut pas nous arrêter à cette question de l'Espéranto.

*Le Fr. Levêque* : Cela sort absolument de notre domaine.

*Le Président* : On a proposé l'ordre du jour.



*Le Fr. Levêque* : Le Convent de l'année dernière a examiné la question et a voté l'ordre du jour. Nous ne pouvons revenir tous les ans sur cette question de l'Espéranto et de l'Ido.

*Le Président* : Je mets aux voix l'ordre du jour pur et simple.

L'ordre du jour pur et simple est adopté à l'unanimité.

On aborde les questions soumises au Convent de Bruxelles.

### Le Travail.

Le Fr. Gottschalk n'est pas d'accord avec la phrase suivante de la circulaire du Fr. Reverchon :

„Il n'est pas dans les vues des participants au Convent de Genève d'étendre l'horizon sur la plénitude d'un problème académique.“ Il ajoute :

Vous pouvez faire beaucoup dans la sphère de votre activité en étudiant le problème de la conception *philosophique* du travail — ce qui est bien un problème *académique*.

L'idée d'Albert Thomas était celle-ci : Nous avons évolué ; les études déjà faites retardent ; nous avons aujourd'hui le soviétisme en Russie, le travail obligatoire en Bulgarie ; est-ce que ce ne sont pas là des indices d'une compréhension nouvelle, de ce qu'est le travail et de ce qu'il doit être ? Le travail a été d'abord été l'esclavage, puis il a évolué et il est devenu le salariat, n'approchons-nous pas d'une ère nouvelle ?

Ne serait-il donc pas utile d'étudier théoriquement, „académiquement“, ce qu'il est ? conclut l'orateur.

*Le Fr. van Nieuwenburg* : Vous n'aurez probablement pas de rapport de Hollande. Nous avons abordé cette question. Nous avons pensé, tout d'abord, que le temps était trop court, de septembre à mars, pour faire un rapport sur une question aussi difficile, qui demande une étude très assidue. Nous nous sommes demandé, ensuite, si vraiment c'était une question dont devait s'occuper l'Association maçonnique internationale. Je pense que l'on va répondre par la négative.

Vous aurez de notre Orient un rapport sur la régularité et la égitimité, mais vous n'en aurez pas sur la question du travail.

Toutefois si l'étude n'en était pas achevée, la question resterait sous le maillet.

*Le Fr. Juvanon* : De même que le Fr. Gottschalk, j'ai eu l'occasion de m'occuper, de par mes fonctions, de la question *du travail*.

Cette question est très intéressante. Si je partage la manière de voir de nos FF. de Hollande sur le premier point qu'ils ont envisagé, à savoir que nous n'aurons pas le temps nécessaire pour faire une étude sérieuse et complète du problème ; je ne suis pas de leur avis sur le second point, car j'estime que la question *du travail* doit être étudiée par nous et que nous l'étudierons, comme l'a dit le Fr. Gottschalk, d'une façon générale.

C'est une question qui devrait rester à l'étude si, faute de temps, nous ne pouvions pas présenter de rapport en septembre. C'est une question vraiment intéressante, qui touche à toutes les sphères possibles des manifestations humaines.

*Le Fr. Gottschalk* : On pourrait peut-être se limiter, au cours du prochain Convent, à l'étude de la possibilité, pour la Maçonnerie internationale, d'apporter son appui aux travailleurs intellectuels et manuels quitte à laisser l'étude académique sous le maillet et à inviter de nouveau les Obédiences à étudier ce problème, qui paraît avoir une grande importance pour l'évolution de l'humanité.

*Le Fr. Levêque* : Nous pouvons sérier les questions. Il en est une tout d'abord, sur laquelle nous serons tous d'accord : nous ne pouvons pas modifier l'ordre du jour du Convent. Le Convent précédent a fixé son ordre du jour en y portant la question du *travail*, nous devons l'y maintenir. Nous en discuterons à Bruxelles.

A cette occasion, nous aurons peut-être un débat intéressant. Nos FF. Hollandais y vont répondre par une fin de non recevoir, en disant que cette question échappe à l'activité de l'Association maçonnique internationale. Ce sera le moyen de nous expliquer, de voir dans quel domaine nous pouvons utilement travailler. Je me félicite de cet incident qui va nous permettre de déterminer un programme minimum commun après un échange d'idées qui ne peut qu'être utile à l'intérêt général.

Puis nous aurons à examiner à notre prochaine séance, s'il ne serait pas utile d'envoyer à chaque Obédience un exemplaire des études sur les questions pour lui permettre de les examiner avant le Convent et de préparer ses arguments.

Il est décidé que, dès que les rapports des adhérents, sur les questions soumises au Congrès auront été reçus au bureau du Fr. Chancelier, c'est à dire après le dernier mars prochain, celui-ci en enverra en nombre limité des copies à chacun des adhérents.

Le Comité charge le Président et le Chancelier de rédiger un compte rendu analytique du procès-verbal.

La séance est levée à midi un quart.

\* \* \*

Conformément à la circulaire du Président du Comité Consultatif de l'Association maçonnique internationale, circulaire du 15 novembre 1923, au sujet des questions qui feront l'objet des discussions au Congrès de Bruxelles, et qui invitait les groupements à fournir des études sur la *régularité*, la *territorialité* et le *travail*, et qui fixait la fin du mois de mars pour le dépôt des études, le Chancelier informe qu'il a reçu des réponses des Groupements suivants :

- 1° Du Grand Orient des *Pays-Bas*, sur la *régularité* et la *territorialité*;
- 2° de la Grande Loge de *Vienne*, sur les trois questions;
- 3° de la Grande Loge des *Serbes, Croates et Slovènes*, sur deux questions;
- 4° du Sup. Cons. Maç. Chef d'ordre du *Luxembourg*, sur les trois questions;



5° de la Grande Loge des Etat-Unis de *Venezuela* (Fr. D<sup>r</sup> Ascanio), sur les trois questions.

Il signale en outre une étude sur la régularité maç. du Fr. A. Lantoine de la Grande Loge de France, imprimé dans le journal „Le Symbolisme“. Enfin plusieurs études des Loges suisses qui feront l'objet d'un rapport général. Les différents travaux parviendront en deux exemplaires aux adhérents de l'Association maçonnique internationale, vers la fin du mois d'avril.

---

*Or. de Genève (Suisse), le 22 janvier 1924.*

## L'ASSOCIATION MAÇONNIQUE INTERNATIONALE. A SES ADHÉRENTS.

*A la Grande Loge de France,*

*PARIS.*

TT. CC. FF.,

En conformité avec l'article 6 des statuts de notre Association, nous vous informons que :

- 1° la Grande Loge de *l'Equateur*, avec siège à Guayaquil, G. Maître Juan Molinari, G. Secrétaire Obd. Velarde (adresse, P. O. Box, 932, Guayaquil, Equateur);
- 2° la Grande Loge de *Guatemala*, avec siège à Guatemala, G. Maître R. Felipe Solares, G. Secrétaire Lauro Rivera (adresse, Callejon Manchén, n° 4, Guatemala);
- 3° la Grande Loge du *Pérou*, avec siège à Lima, G. Maître Jorge Hornberry, G. Secrétaire D. F. L. de las Casas (adresse apartado, de Correos n° 587, Lima);
- 4° Grand Orient de *Haïti*, avec siège à Port-au-Prince, G. Maître A. Rigal, G. Secrétaire Joseph Lelie (adresse, rue Férou n° 15, Port-au-Prince)

ont été admises comme membres de l'Association avec l'appui de plusieurs autres Groupements, membres de l'Association dont :

- 1° la Grande Loge Espagnole, Barcelone,
- 2° la Grande Loge des Etats-Unis du Venezuela,
- 3° la Grande Loge de Bulgarie.

Veillez agréer, TT. CC. FF., l'assurance de mes sentiments fraternels.

## LE CONGRÈS MAÇONNIQUE INTERNATIONAL

aura lieu en 1924 à **Bruxelles** (Belgique) dans la dernière semaine du mois de septembre.

### ORDRE DU JOUR :

- 1<sup>o</sup> Affaires administratives.
- 2<sup>o</sup> Rapport de la Commission financière.
- 3<sup>o</sup> Rapport de la Commission de la Paix et de la Société des Nations.
- 4<sup>o</sup> Légitimité et régularité maçonniques.
- 5<sup>o</sup> Territorialité.
- 6<sup>o</sup> Le travail.

Pour renseignements détaillés s'adresser au Fr. *Fernand Levêque*, rue des 4 Bras n<sup>o</sup> 3, place Poelaert, *Bruxelles* ou au Fr. *Quartier-la-Tente*, avenue des Vollandes 1, *Genève*.

### Où en est la Maçonnerie roumaine ?

Notre Chancelier a reçu une protestation *personnelle* du Fr. Jean Pangal, S. Gr. Comm. du 33<sup>e</sup> et dernier Degré pour la Grande Roumanie. Il me l'a remise et j'ai pris bonne note des quatre points qui rectifient, sur le gré de l'auteur, les renseignements parvenus au Bureau de l'Association maçonnique internationale.

Les voici dans leur texte intégral.

- „1<sup>o</sup> D'abord le Suprême Conseil du 33<sup>e</sup> et dernier Degré du Rite Ecossais Ancien et Accepté pour la Grande Roumanie, dont j'ai l'honneur d'être le Souv. Grand Comm. loin d'être illégitime et spontané, comme le prétend votre informateur, est tout ce qu'il y a de plus régulier, ayant été fondé en vertu d'une patente émanant du Sup. Cons. de France, avec le concours de ce haut Corps maç. et conformément aux prescriptions des grandes Constitutions.
- „2<sup>o</sup> Le Sup. Cons. de Roumanie a été reconnu comme régulier et légitime par des Autorités autrement compétentes que votre informateur et notamment par les Sup. Cons. de France, de Belgique, de Suisse, de la Juridiction du Sud, des Etats-Unis, de Tchecoslovaquie, de Serbie, de Pologne, de Turquie, d'Égypte, etc. etc.
- „3<sup>o</sup> Pour ce qui est de la question de savoir si le „soi-disant“ Fr. Pangal est titulaire d'une patente régulière, qu'il me suffise de dire que j'ai l'honneur d'être Souv. Gr. Comm. Gén. 33<sup>e</sup> régulier de la Juridiction du Suprême Conseil de France, porteur de la patente N<sup>o</sup> 287 de ce Haut Corps maç.  
J'ai à part cela l'honneur d'être le Grand Représentant d'un certain nombre de Puissances maç. et notamment des Sup. Cons. de France et de la Juridiction Sud des Etats-Unis.
- „4<sup>o</sup> Je tiens d'ailleurs à ajouter, que non seulement moi-même, mais encore les 12 (douze) autres membres fondateurs du Suprême Conseil de Roumanie, sommes tous, SS. GG. II. GG. 33<sup>es</sup> réguliers de la Juridiction du Sup. Cons. du 33<sup>e</sup> et dernier Degré du Rite Ecossais Anc. et Acc. pour la France et ses Dépendances.“



Et le Fr. Pangal ajoute :

„Vous comprendrez aisément dans ces conditions la fausseté flagrante des faits allégués par votre correspondant qui constitue une calomnie destinée à jeter le discrédit sur la Maçonnerie Nationale roumaine.“

Il en hérité dans la fin de sa lettre et en nous supposant mêlé à une campagne systématique menée contre la Maçonnerie Nationale roumaine et spécialement contre le Rite Ecossais Anc. et Acc.

Voici ce que nous avons à répondre :

En tout esprit d'impartialité, nous nous empressons de donner acte au Fr. Pangal de ses déclarations.

Le Dr Raymond, Gr. Comm. de la Grande Loge de France, avec lequel nous avons eu un entretien à Paris, nous a certifié l'authenticité de la Patente accordée au Suprême Conseil de Roumanie.

Cette attestation suffit pour que le soussigné, en bonne foi, sache que le Suprême Conseil de Roumanie possède ses lettres de naturalisation maç. et qu'il révoque les doutes sur l'origine apportés à Genève par un Fr. roumain, très au courant pourtant des choses de chez lui. Ce Fr. s'est annoncé auprès du Comité-Consultatif comme mandataire d'un groupe de Bucarest, inquiet des divisions entre Loges transdanubiennes. Il venait solliciter le Président de formuler une proposition tendant à faciliter l'union des Maçons roumains sur la base des „bons éléments“ signalés.

Il n'y a là ni calomnie, ni malveillance. Nous laissons ces armes aux lâches. Nous n'avions en vue qu'un *souci*, une information à communiquer aux membres de l'Association, un *désir*, celui de voir la Maçonnerie travailler en Roumanie d'entente entre groupements ethniques selon la concorde et la déférence qu'on apprend à la pratique du Rite. Et si l'office d'intermédiaire venait à être réclamé du Président du Comité-Consultatif, ce dernier n'avait qu'à transmettre aux siens un avertissement tenu de bonne source. Ce qu'il a fait comme l'ont fait ceux qui sont allés sur place *enquêter et rectifier*.

Il se trouve que plusieurs points sont aujourd'hui controuvés. Tant mieux !

La défense du Fr. Pangal aura ceci de concluant que des erreurs seront réparées et que les vérités deviendront notoires.

Nous savons, c'est le fait nouveau, à titre documentaire et par des commentaires comminatoires directs l'existence *datant d'un an* de la Grande Loge Nationale roumaine, créée par la séparation des trois premiers Grades d'avec le Suprême Conseil que jusqu'ici nous connaissions sous la dénomination du Sup. Conseil de Pangal. Toutes choses ainsi se classent. Et de tout cela il reste : 1° une accusation contre nos FF. américains. Ils sauront sans doute y répondre ; 2° une attaque contre Sterca. Lui aussi acérera évidemment sa plume. C'est son affaire.

Puis on verra en conclusion, quoi ?

- 1° Qu'il n'a jamais été question de léser les Hauts Grades. Tous les noms mis en vedette appartiennent au Rite Anc. et Acc. ;
- 2° que la Maçonnerie roumaine en est là où nous la savions : *divisée* ;
- 3° qu'il faudra en définitive s'arranger pour *une union désirable*, nécessité de demain et principe de force inéluctable ;
- 4° que l'Association maçonnique internationale naquit pour coordonner les efforts des plus amènes dans l'espoir de voir se rétablir l'unité fraternelle compromise.

Hélas, il n'est pas qu'en Roumanie où les FF. rompent des lances entre eux. Si toutes les fois, quand besoin est, l'Association maçonnique internationale s'ingérait dans ces querelles si peu édifiantes, elle aurait beaucoup de besogne ingrate. Mais quand, officieusement, sur demande expresse elle vient apporter son obligeance et tente un ministère de paix, elle est dans sa mission morale comme le devoir de justice est à la Société des Nations sa conscience.



L'Association maçonnique internationale est aujourd'hui *un fait*. Elle a son *organe*, le Bulletin, pour ses services propres. Et ce Bulletin n'est point là pour polémiquer au bénéfice des non-adhérents. Ce qui signifie que cette mise au point n'a pas à faire étalage des renseignements mis à la disposition de la Chancellerie. Et le dossier roumain est volumineux !

En un mot, puisque la Grande Loge de Roumanie a son existence propre, sa vie désormais assurée, ses organes constitués, pourquoi tarde-t-elle à poser sa candidature à l'Association maçonnique internationale ? Son *entrée* soumise à la formalité de la *présentation* de ses titres légitimes, lui donnera entière satisfaction en cas d'acceptation par le convent compétent. Là au moins, c'est le ciel ouvert, la sanction sans conteste et la fin de l'imbroglie.

N'est-ce pas le but que nous poursuivons ? Bonne foi, bonne réputation en vue des rapports plus étroits entre les Obédiences de la Maçonnerie bleue.

Quant aux renseignements apportés par les Américains, retour de Bucarest, ceux-ci sollicités discrètement, n'ont rien avancé *sous la foi du serment*. Pur raconter, la non-admission des Israélites. Ils n'en ont pas dit le moindre mot. Et que d'allégations étonnantes citées dans la circulaire de la G. L. Nationale Roumaine.

Le reste du plaidoyer de la Grande Loge Nationale, tissu de propos de deuxième et troisième main, est arrangé pour les besoins de la cause.

Chez nous, Maçons simples, quand l'un des nôtres se voit contesté son initiation, la seule défense qu'il fournit est celle-ci : „J'ai été initié en *telle Loge régulière*, j'ai fait mon temps d'Apprentissage, mon Compagnonnage dans les délais de deux ans et mes Maîtres étant satisfaits, j'ai reçu mon 3<sup>e</sup> Grade qui me rend Maçon juste et parfait.

L'Association maçonnique internationale ne vise que la Maçonnerie symbolique. Aucun des nôtres, y adhérant, n'a jamais fait état de ce qu'il peut être dans les Hauts Grades.

Les Hauts Grades chez eux.

Les Symboliques chez eux.

Voilà la position nette. Elle est très franche. Pourquoi le G. M. Arbuse, de la Grande Loge, signe-t-il 33<sup>e</sup> ? — Pourquoi son manifeste porte-t-il l'adresse de Jean Pangal ?

Oui ou non, la Grande Loge est-elle indépendante, autonome ?

*Conclusion* : Qu'on ne parle pas de manœuvre, il n'y en a pas, il n'y en a jamais eu.

Mais en raison du débat qui va s'ouvrir à Bruxelles sur la régularité, la légitimité, débat où il faudra des exemples typiques pour aboutir *aux règles pratiques* désirables entre nous pour mieux s'y reconnaître au milieu de tant de Maç. bigarrées, il importe que nous sachions à qui, à quoi, recourir pour ne plus nous tromper. Il importe également d'être convaincus qu'un Grand Maître des Loges bleues et ses Officiers n'ont pas à dépendre d'un Souv. G. Comm. Les titres de 33<sup>e</sup> ou de 18<sup>e</sup> pour honorables et recommandables qu'ils soient ne sont point si sonores dans l'Association maçonnique internationale.

La régularité, la légitimité — questions de haute valeur à nos yeux — ne portent ni sur la reconnaissance d'un Dieu personnel, formule tenue à distance dès la première heure, où l'Association maç. s'est fondée parce qu'elle relève de l'ordre interne où nous n'avons pas à pénétrer — ni sur l'admission ou le refus des Israélites, ce qui est une absurdité devant la tolérance maçonnique, ni sur l'ordre ou le refus des hommes de couleur, puisque la Grande Loge de New-York elle-même a patronné une Loge où les nègres sont admis.

L'importance du débat portera sur la *valeur* maçonnique la force du groupement et les procédés nécessaires pour l'obtention d'un titre irrécusable de garantie.



Il va de soi que tout ce qui précède et que contient cet article est *l'opinion* d'un Fr. et non l'opinion présumable d'un Convent.

Et ce Fr. qui n'a jamais été l'ennemi de Pangal, ni des Roumains, ni de la Grande Loge récente, mais qui est l'ami de tous les Maçons, poursuit une œuvre de paix, de force vers l'union maç. en laquelle il a mis sa foi sociale. Il signe donc exempt de fiel.

*I. Reverchon.*

---

## PARTIE NON-OFFICIELLE

---

### La Maçonnerie au Pérou et à l'Equateur.

D'après les historiens maç., la Maçonnerie a existé au Pérou et dans la majeure partie de l'Amérique du Sud, déjà au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, mais comme dans la plupart des provinces ou des Etats de l'Amérique du Sud, les Grandes Loges ont eu beaucoup de peine à triompher de leurs adversaires, et ce n'est que vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début de celui-ci que les Groupements maçonniques ont fini par obtenir une situation stable.

#### *La Grande Loge du Pérou*

a été réorganisée vers 1852, mais elle comprenait alors les Loges de Bolivie, du Chili et de l'Equateur, au nombre de 33, avec un total de 550 Maçons.

La Grande Loge du Pérou compte actuellement une dizaine de Loges. Elle a son siège à Lima, et elle fait partie de l'Association maçonnique internationale à titre provisoire. Le G. M. est le Fr. Thornberry et le G. Secr. le Fr. Luis Félipe de Las Casas. Elle a pour parrains: la G. L. Nationale d'Espagne, le G. O. Lusitanien uni de Lisbonne, la G. L. des Etats-Unis du Venezuela, etc., etc.

#### *La Grande Loge de l'Equateur.*

Ce Groupement dont les Loges se rattachaient à diverses Obédiences, s'est constitué en G. L. en 1921; il comprend six Loges avec 650 membres.

Le G. M. est le Fr. Dr Hermann B. Parker, et le G. Secr. Dr Carlos A. Rolando.

Elle fait partie de l'Association maçonnique internationale à titre provisoire, et ses parrains sont les mêmes que ceux de la G. L. du Pérou. Le siège de cette Loge est Guayaquil.

---

### La Grande Loge des Etats-Unis du Venezuela.

nous écrit :

*Caracas, le 1<sup>er</sup> février 1924.*

Après une investigation minutieuse dans les archives maçonniques et dans celles de l'Académie nationale d'Histoire, on parvint à découvrir la

date exacte de la fondation de notre Grande Loge et il fut prouvé que cet événement important eut lieu le 24 juin 1824, date à laquelle fut installée notre Grande Loge sous le nom de „Grande Loge de la République de Colombie“ par les Loges existantes alors et avec juridiction dans tout le territoire de cette République, créée par le génie du Libérateur Simon Bolivar, et composée des départements de Venezuela, Nouvelle Grenade (aujourd'hui Colombie) et Quito (aujourd'hui Equateur).

Dissoute en 1830 comme république, chacun de ces trois départements se constitua en nation indépendante, mais notre Grande Loge continua à agir sous son antique dénomination jusqu'au 13 septembre 1838 où elle fut réorganisée et adopta le nom de „Grande Loge de la République de Venezuela“, ce qui fut la cause qu'on fit dater sa naissance par erreur de cette dernière date. Elle a agi jusqu'à aujourd'hui en faveur des intérêts de l'Institution, et aussi bien elle que les Ateliers de sa juridiction ont étendu leur action bienfaisante en essayant d'aplanir nos luttes civiles, en accourant avec sollicitation à l'aide de la société dans tous les cataclysmes et calamités qui ont agité le pays, et, enfin, en exerçant son action altruiste partout où elle l'a pu.

D'où fête centenaire le 24 juin prochain, à laquelle nous vous invitons à vous faire représenter. . . . .

Le G. M.: *Valdivieso Montano.*

Le G. Secr.: *Juan Clausel.*

---

## Maçonnerie au Guatémala.

Avant l'année 1871, aucun Groupement maçonnique n'existait dans l'Amérique Centrale. A cette époque le Suprême Conseil pour la Nouvelle Grenade, aujourd'hui République de Colombie, donna une Charte à un nouveau Suprême Conseil pour la juridiction de l'Amérique Centrale, la première organisation maçonnique établie dans le territoire.

Le Suprême Conseil pour l'Amérique Centrale avait d'abord son siège à San José de Costa Rica, mais en 1887 il fut transféré à Guatémala pour trouver un champ plus vaste. Pour donner de la stabilité à l'Ordre et créer un facteur d'éducation et d'amélioration, étant donné qu'il n'y avait pas d'autre autorité maçonnique, le Suprême Conseil se mit à établir des Loges Symboliques dans les cinq Républiques de l'Amérique Centrale.

Le Suprême Conseil indiqua soigneusement dans ses statuts qu'il aurait à renoncer à tous ses droits sur la Maçonnerie symbolique aussitôt qu'une G. L. serait établie dans le territoire de la république par les Loges symboliques.

Les conditions existant alors, étaient loin d'être propices au développement de l'enseignement maçonnique; le fanatisme fut la force terrible contre laquelle les FF. eurent à lutter. Mais leurs efforts ne furent pas vains et après plusieurs années de travail continu, il y eut des Maçons et des Loges en nombre suffisant. D'abord à Costa Rica, les Loges existantes



s'assemblèrent et pour vivre suivant la loi maçonnique se déclarèrent unies en une Grande Loge; alors en 1904 les Loges du Guatémala firent la même chose, établirent la Grande Loge du Guatémala, promulguèrent ses lois et assumèrent le contrôle sur la Maçonnerie symbolique. La Grande Loge devint la seule autorité du Symbolisme. A l'époque de la fondation de la Grande Loge de Guatémala, il y avait huit Loges symboliques avec une moyenne de 272 membres. Cette Grande Loge continua à travailler régulièrement jusqu'en 1908, lorsque les autorités civiles employant la force matérielle, ordonnèrent la fermeture de ce Temple et interdirent aux membres de s'y rencontrer.

Il n'y avait pas de protection alors pour eux, le Président était l'autorité unique et absolue dans le pays; ils durent se soumettre, mais par des demandes réitérées, ils obtinrent dans la dernière partie de l'année 1919, la garantie du Président qu'ils pourraient de nouveau se rencontrer. Les Maçons existant au Guatémala se réorganisèrent en la même Grande Loge qui existait et qui est composée actuellement de 19 Loges avec 650 membres.

La Grande Loge de New-York a reconnu le 3 mai 1923 cette Grande Loge avec: Les G.G. LL. de Louisiane, District of Columbia, Maryland, Trois Globes de Berlin, Großlogenbund, Cuba, Porto-Rico, Philippines, Chili, San Salvador, Costa Rica, Panama, Colombie, Venezuela, Grand Orient espagnol, Grand Orient d'Italie et d'autres.

---

## Le Grand Orient d'Haïti.

Fondé en 1824, le G. O. d'Haïti a célébré les 25, 26, 27 et 29 janvier 1924 la fête du centième anniversaire de sa fondation, en même temps qu'il inaugurait le nouveau Temple que nous reproduisons, construit par la Direction générale des travaux publics d'Haïti, et aménagé par le G. O.

Le nombre des membres du G. O. est environ 1600.

La composition actuelle depuis le 27 janvier, date de l'installation de la nouvelle Administration, est la suivante:

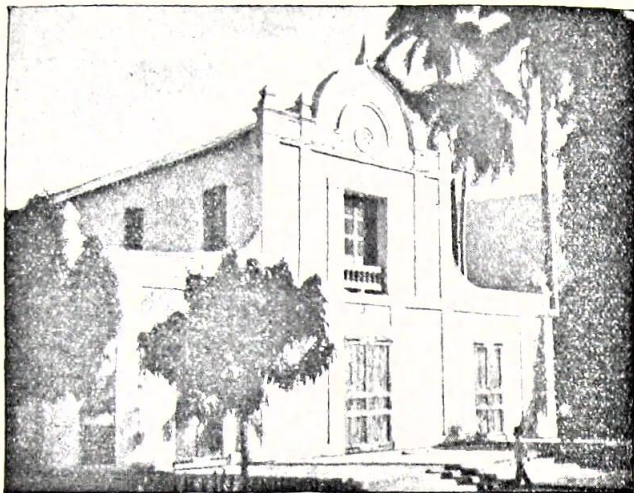
|                               |                      |
|-------------------------------|----------------------|
| G. M. C. C. :                 | C.-L. Verret.        |
| 1 <sup>er</sup> G. M. Adj. :  | Aug. Bosq.           |
| 2 <sup>e</sup> G. M. Adj. :   | Const. Mayard.       |
| Présid. du Cons. de l'Ordre : | J. Lélío Joseph.     |
| G. Secrétaire :               | Crepasac.            |
| G. Trésorier :                | A.-R.-Pierre Pierre. |

Le G. O. d'Haïti fait partie de l'Association maç. internationale et avait comme parrains: la G. L. de l'Etat de New-York, la G. L. du Venezuela, la G. O. Espagnole de Barcelone et la G. L. de Bulgarie.

Elle est encore en relations avec la majeure partie des Grandes Loges régulières et des Grands Orient.

---

**Haïti.** Les 25, 26, 27 et 29 janvier 1924, les fêtes du Centenaire de la Maçonnerie y ont été pompeusement célébrées.



TEMPLE DU G. O. D'HAÏTI  
inauguré le 23 décembre 1923

Le Temple a été construit par la Direction générale des Travaux publics d'Haïti. Les travaux de parachèvement et d'aménagement ont été faits par le G. O.

\* \* \*

**La Grande Loge des Iles Philippines.** Cette Grande Loge, reçue récemment dans l'Association maç. internationale a célébré le 22 janvier dernier sa 12<sup>e</sup> réunion annuelle. Elle a constaté une augmentation nette de 240 membres. Elle en possède aujourd'hui 6500 avec 93 Loges. Elle a nommé comme G. M. le Fr. Wenceslao Trinidad, son G. Secrétaire est toujours le Fr. Newton Comfort. Le rapport constate que cette Grande Loge est dans un état prospère. Son journal „The Cableton“, en langue anglaise et espagnole, renferme d'intéressants articles.

Adresse: Grand Secrétariat: *Newton R. Comfort*, P. O. Box 990, *Manila* (Iles Philippines).

---

Ensuite de circonstances diverses, l'*Annuaire de la Maçonnerie universelle* ne pourra pas paraître en 1924. Sauf imprévu, nous espérons publier une nouvelle édition pendant l'année 1925.

### AVIS.

Le „*Bulletin*“ est l'organe de l'Association maç. internationale. Il est avant tout affecté aux besoins de cette entreprise. Nous le rappelons aux correspondants de tous genres et de tous pays, lesquels considèrent le „*Bulletin*“ comme obligé d'insérer leurs communications. Le „*Bulletin*“ ne saurait s'engager non plus dans la polémique. Il n'est non plus l'organe de la „*Framasona Ligo*“, ainsi que cette Ligue l'annonce dans son appel. Nous prions donc les intéressés d'en tenir compte.

---




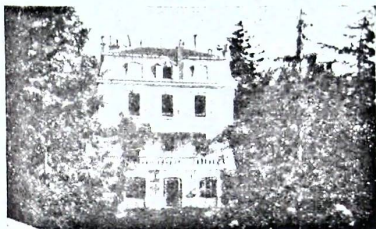
# JUAN VICH COMPANY

SANTA CRUZ DE TENERIFE

=====**CANARIAS**=====

ANCIEN COMMISSIONNAIRE

demande des  représentations d'articles généraux et techniques.



## CLINIQUE PSYCHOTHÉRAPIQUE

du Docteur LOY

(Psychanalyse et suggestion hypnotique)  
Pension pour nerveux reçus en famille

## L'ABRI

41, Avenue de Champel, 41

GENÈVE

Champel-Terminus, Tramway N° 3

Téléphone Stand 11-52

*Etude*

*Fritz Spielmann*

*Notaire*


*Lausanne (Suisse)*

*Rue Richard 2*

*Tél. 46.72*

*La Franc-Maçonnerie rendue intelligible à ses adeptes*

- |                                                                                                                | Prix           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| 1. Le Livre de l'Apprenti, Manuel . . . .                                                                      | fr. 6 français |
| 2. Le Livre du Compagnon, Manuel . . . .                                                                       | „ 6 „          |
| 3. Le Livre du Maître, Manuel d'instruction<br>initiatique à l'usage des FF. du III <sup>e</sup> Degré . . . . | „ 6 „          |

 Tous ces ouvrages du Fr. OSWALD WIRTH sont en vente à la *Librairie du Symbolisme*, 4, Square Rapp, Paris 7<sup>e</sup>, ou chez *Ed. Quartier-la-Tente*, Avenue des Vollandes 1, Genève (Suisse).

Sommes reçues pour l'Association maç. internationale - Sums received for the International Masonic Association  
Für die Internationale maur. Vereinigung erhaltene Summen

1<sup>er</sup> Trimestre 1924 — Janvier/Mars 1924 — 1. Trimester 1924

| Grandes Loges et Grands Orients - Grand Lodges and<br>Grand Orients - Großlogen und Großorienten |                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
|                                                                                                  | Fr.                |
| G. L. de Yougoslavie, Belgrade                                                                   | 20. —              |
| G. O. de Belgique, Bruxelles                                                                     | 128. 50            |
| G. L. de Colombie, Barranquilla                                                                  | 115. 30 (20 Doll.) |
| Sup. Cons. d'Egypte, Le Caire                                                                    | 50. —              |
| G. L. Nationale d'Egypte, Le<br>Caire . . . . .                                                  | 100. —             |
| G. L. de Panama, Panama . . . . .                                                                | 100. —             |
| G. L. de Pologne. . . . .                                                                        | 20. —              |
| G. L. du Paraguay, Asuncion                                                                      | 113. 05 (20 Doll.) |
| G. L. Symbolique du Paraguay                                                                     | 113. — (20 Doll.)  |
| G. L. de Puerto-Rico . . . . .                                                                   | 500. —             |
| G. L. de San Salvador, San<br>San Salvador . . . . .                                             | 115. 10 (20 Doll.) |
| G. L. de Vienne, Autriche . . . . .                                                              | 100. —             |
| G. L. Iles Philippines (Espagn.)                                                                 | 100. —             |
| Loges diverses - Several Lodges - Verschiedene Logen                                             |                    |
| Alexandrie. Delphes . . . . .                                                                    | 26. 20             |
| Bâle. Freundschaft und Be-<br>ständigkeit . . . . .                                              | 100. —             |
| Berne. Chap. Caritas . . . . .                                                                   | 50. —              |
| Buenos - Aires. L'Amie des<br>Naufragés. . . . .                                                 | 25. —              |
| Cernier. Club maç. du Val-<br>de-Ruz. . . . .                                                    | 20. —              |
| Fleurier. L'Egalité . . . . .                                                                    | 50. —              |
| Grenoble. L'Alliance Ecos-<br>saise . . . . .                                                    | 10. —              |
| Lucerne. Fiat Lux . . . . .                                                                      | 50. —              |
| Lugano. Il Dovere . . . . .                                                                      | 30. —              |
| Lyon. L'Union des Cœurs . . . . .                                                                | 23. — (100 franc.) |
| Les Amis de la Vérité . . . . .                                                                  | 7. 80 (25 franc.)  |
| Neuchâtel. Loge de St-André                                                                      | 50. —              |
| Paris. Guillaume-Tell . . . . .                                                                  | 10. —              |
| St-Imier. Bienfaisance et Fra-<br>ternité . . . . .                                              | 50. —              |

| Dons individuels de FF. - Personal Donations from Bre.<br>Persönliche Gaben von BBN. |                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
|                                                                                      | Fr.                |
| Soleure. Club maç. Prometheus                                                        | 20. —              |
| Vevey. Constante et Avenir                                                           | 50. —              |
| Zagreb. Pravednost . . . . .                                                         | 20. —              |
| Zurich. Sapere Aude . . . . .                                                        | 25. —              |
| Alexandrie. Tilche . . . . .                                                         | 24. 50             |
| Arbon. Mœsle . . . . .                                                               | 25. —              |
| Berne. Léonard . . . . .                                                             | 10. —              |
| Bruxelles. Raoul Engel . . . . .                                                     | 10. 50 (50 belg.)  |
| Cincinnati. Levi Goodale. . . . .                                                    | 28. 85             |
| Clarens. P. Waldner . . . . .                                                        | 10. —              |
| Corgémont. Jean Monnier . . . . .                                                    | 10. —              |
| Court. Henri Girod . . . . .                                                         | 10. —              |
| Duluth. Simmons . . . . .                                                            | 27. 75             |
| Dawson . . . . .                                                                     | 27. 75             |
| Genève. J. Reelfs . . . . .                                                          | 20. —              |
| Camenzind . . . . .                                                                  | 20. —              |
| Lucerne. Strebel-Muth . . . . .                                                      | 20. —              |
| Monastir. Moatti . . . . .                                                           | 19. 60 (50 franc.) |
| Montreux. David Byrde . . . . .                                                      | 5. —               |
| Neuchâtel. Auguste Lambert                                                           | 20. —              |
| André Guldi . . . . .                                                                | 10. —              |
| Padang. Koning . . . . .                                                             | 20. —              |
| Paris. Schneeberg . . . . .                                                          | 20. —              |
| Romanshorn. Aeppli . . . . .                                                         | 15. —              |
| Semarang (Java). Brill d'Ar-<br>tillac . . . . .                                     | 20. —              |
| St-Imier. Henri Gerber . . . . .                                                     | 10. —              |
| Eberhardt . . . . .                                                                  | 20. —              |
| Flückiger . . . . .                                                                  | 10. —              |
| Aeschlimann . . . . .                                                                | 20. —              |
| Savoie . . . . .                                                                     | 20. —              |
| Weltevreden. J.-G. Gaster . . . . .                                                  | 20. —              |
| Zurich. Hermann Hug . . . . .                                                        | 10. —              |
| Frangi . . . . .                                                                     | 10. —              |